

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2020 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni à Carentoir sous la présidence de Jean-Luc Bléher

Membres du conseil communautaire en exercice : 49

Etaient présents (40) :

Guénaël Launay, Céline Mohaër, Sylvie Hourmand, Pierrick Feutelais, Alain De Chabannes, Claude Jouen, David Naël, Chantal Princelle, Erwan Gicquel, Pascal Jehannin, Jean-Luc Bléher, Mickaëlle Piel, Yvette Houssin, Annie Sogorb-Moutel, Cassandre Metayer, David Colléaux, Pierrick Lelièvre, Fabrice Genouel, Gwen Guillerme, Bruno Gicquello, Jean-François Guihard, Christelle Marcy, Yann Yhuel, Alain Launay, Nathalie Gourmil, Sylvie Chedaleux, Thierry Gué, Marie-Claude Houeix, Gaëlle Berthevas, Didier Hurtebize, Maurice Braud, Michel Berthet, Marie-Hélène Herry, Armel Rousselot, André Boudart, Mickaël Le Goué, Yves Hutter, Céline Olivier, Tony Guyot, Muriel Hervé

Pouvoirs (7) : De Viviane Lorient à Chantal Princelle – De Paul Rodriguez à Mickaëlle Piel – De Vincent Cowet à Cassandre Metayer – De Delphine Boulanger à Fabrice Genouel – De Sophie Nicole à Pascal Jehannin – De Carole Blanco-Hercellin à Bruno Gicquello – De Rozenn Guégan à Céline Olivier

Suppléant (1) : Serge Letort, suppléant de Michel Martin

Absent/excusé (1) : Jacques Rocher

Secrétaire de séance : Sylvie Hourmand

→ **AFFAIRES PRESENTÉES PAR LE PRÉSIDENT**

C2020-66 : Désignations d'élus dans les organismes extérieurs

Désignations d'élus dans les organismes extérieurs

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-21,

VU les arrêtés préfectoraux en date du 26 août 2016 et 30 décembre 2016, portant statuts de « De l'Oust à Brocéliande Communauté » conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner des élus représentants l'EPCI dans les syndicats et autres organismes extérieurs, en complétant et corrigeant de la délibération C2020-62

DECIDE

1° De désigner, tel qu'annexé au tableau joint, les élus dans les syndicats et organismes extérieurs,

C2020-67 : Création et composition des commissions communautaires

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que - conformément au CGCT, et notamment les articles L2121-22 et L5211-1 - des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil peuvent être formées.

Le président précise que les propositions soumises ci-après ont fait l'objet d'une concertation et d'un travail au sein du Bureau Communautaire, lors de son instance du 23 juillet 2020.

Principe général : Chaque commune est représentée par au moins un membre. Le principe de proportionnalité (Article L.2122-22 par renvoi de l'article L5211-1) est respecté au regard du nombre de conseillers communautaires. Les communes représentées par 1 membre bénéficieront d'un suppléant, désigné par le maire.

Rôle et fonctionnement des commissions : Ces principes seront affinés et précisés dans le règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire

- La commission émet un avis ou formule des propositions qui n'induisent pas une validation systématique par le conseil. La commission n'a pas de pouvoir de décision, l'organe décisionnel reste le conseil communautaire,
- En cas d'absence ou d'empêchement, le titulaire se chargera de prévenir le suppléant et de lui transmettre les informations afférentes à la commission
- Présence du titulaire OU du suppléant
- Proposition de répartition identique pour les membres de la CLECT
- Pour favoriser l'interconnaissance entre le conseil communautaire et les commissions communautaires, il serait souhaitable que les membres des commissions soient majoritairement des conseillers communautaires
- Les membres sont chargés de faire un retour du travail des commissions dans leur conseil municipal
- Nécessité, dès le début du mandat, de donner les périmètres d'intervention des commissions (= règlement de fonctionnement des commissions)

Articulation politique et création des commissions : La proposition présentée ci-après fait écho au souhait de diminuer le nombre de commissions mais aussi de développer la transversalité des délégations des vice-présidents et donc des commissions.

Le président propose la création de 4 pôles politiques. Chacun de ces pôles regrouperait 2 commissions, soit 8 au total. Ces commissions, au vu de leur champ d'intervention seront co-animées par au moins 2 vice-présidents et conseillers délégués :

- Pôle « Affaires générales, administration et patrimoine » :
 - Commission Finances, Mutualisation et proximité, Patrimoine
 - CLECT (une délibération spécifique désignera le nombre et le noms des élus)
- Pôle « Développement et attractivité »
 - Commission Développement (économie, tourisme...)
 - Commission Attractivité (culture, numérique et mobilité)
- Pôle « Environnement, Développement durable et aménagement »
 - Commission « Environnement » : Déchets, eau, assainissement....
 - Commission « Aménagement » : habitat, urbanisme, PLU...
- Pôle « Services aux familles, Insertion et emploi »
 - Commission « Services aux familles » : Petite enfance, enfance jeunesse, seniors, équipements aquatiques, sport, vie associative
 - Commission « Emploi, insertion, vie sociale » : Territoire Zéro Chômeurs, maison de services, politique sociale, logement d'urgence, insertion sociale...

Chaque commission pourra, si elle le souhaite, créer des groupes de travail pour des sujets spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

FIXE conformément au tableau ci-après, la répartition des élus par commission et par communes, en précisant que les communes bénéficiant d'un membre titulaire, peuvent désigner un suppléant. Ce représentant pourra être conseiller communautaire ou conseiller municipal.

COMMUNE	Proposition de répartition des membres dans les commissions
GUER	3
LA GACILLY	2
CARENTOIR	2
SERENT	2
MALESTROIT	2
AUGAN	1 + 1 suppléant
BEIGNON	1+ 1 suppléant
PLEUCADEUC	1+ 1 suppléant
RUFFIAC	1+ 1 suppléant
BOHAL	1+ 1 suppléant
CARO	1+ 1 suppléant
COURNON	1+ 1 suppléant

LIZIO	1+ 1 suppléant
MISSIRIAC	1+ 1 suppléant
MONTENEUF	1+ 1 suppléant
PORCARO	1+ 1 suppléant
REMINIAC	1+ 1 suppléant
ST ABRAHAM	1+ 1 suppléant
ST CONGARD	1+ 1 suppléant
ST GUYOMARD	1+ 1 suppléant
ST LAURENT SUR OUST	1+ 1 suppléant
ST MALO DE BEIGNON	1+ 1 suppléant
ST MARCEL	1+ 1 suppléant
ST MARTIN SUR OUST	1+ 1 suppléant
ST NICOLAS DU TERTRE	1+ 1 suppléant
TREAL	1+ 1 suppléant
TOTAL	32

VALIDE la composition des commissions sus-visées, et précise qu'un point d'étape sera fait après 6 mois de fonctionnement,

INVITE chaque commune à désigner, d'ici le 1^{er} septembre 2020, le nom des représentants, titulaires ou suppléants, par commission.

PRECISE que les représentants dans ces commissions thématiques seront validés lors du prochain conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

C2020-68 : Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies C* ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mars 2020 validant les derniers statuts de la communauté de communes et conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

DÉCIDE, à l'unanimité (3 abstentions)

1° De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), entre la communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat,

2° que cette commission sera composée de 32 membres dont la répartition est annexée à la présente délibération

2° De solliciter les communes pour procéder à la désignation de leurs représentants, par délibération, et ce impérativement avant le 24 septembre, date à laquelle le conseil communautaire validera la composition de cette commission

CLECT : COMPOSITION

COMMUNE	Répartition des membres dans les commissions
GUER	3
LA GACILLY	2
CARENTOIR	2
SERENT	2
MALESTROIT	2
AUGAN	1 + 1 suppléant
BEIGNON	1+ 1 suppléant
PLEUCADEUC	1+ 1 suppléant
RUFFIAC	1+ 1 suppléant
BOHAL	1+ 1 suppléant
CARO	1+ 1 suppléant
COURNON	1+ 1 suppléant
LIZIO	1+ 1 suppléant
MISSIRIAC	1+ 1 suppléant
MONTENEUF	1+ 1 suppléant
PORCARO	1+ 1 suppléant
REMINIAC	1+ 1 suppléant
ST ABRAHAM	1+ 1 suppléant
ST CONGARD	1+ 1 suppléant
ST GUYOMARD	1+ 1 suppléant
ST LAURENT SUR OUST	1+ 1 suppléant
ST MALO DE BEIGNON	1+ 1 suppléant
ST MARCEL	1+ 1 suppléant
ST MARTIN SUR OUST	1+ 1 suppléant
ST NICOLAS DU TERTRE	1+ 1 suppléant
TREAL	1+ 1 suppléant
TOTAL	32

C2020-69 : Création de la commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral portant statuts de la communauté de communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

DÉCIDE, à l'unanimité,

1°) De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

C2020-70 : Désignation des élus au sein du Comité Technique

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de désigner 5 élus titulaires représentants de la collectivité et 5 élus suppléants, pour permettre le fonctionnement du Comité technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DESIGNE les élus suivants au Comité Technique :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jean-Luc BLEHER	Muriel HERVE
Gaëlle BERTHEVAS	Gwen GUILLERME
Pascal JEHANNIN	Christelle MARCY
Armel ROUSSELOT	Thierry GUE
Yann YHUEL	Pierrick LELIEVRE

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

C2020-71 : Désignation des élus au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité de désigner 5 élus titulaires représentants de la collectivité et 5 élus suppléants, pour permettre le fonctionnement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DESIGNE les élus suivants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jean-Luc BLEHER	Muriel HERVE
Gaëlle BERTHEVAS	Gwen GUILLERME
Pascal JEHANNIN	Christelle MARCY
Armel ROUSSELOT	Thierry GUE
Yann YHUEL	Pierrick LELIEVRE

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

C2020-72 : Tourisme - Stratégie itinérance : répartition des investissements

Le vice-président en charge du dossier informe l'assemblée que le conseil communautaire, lors de son instance du 30 janvier 2020, a validé le développement d'une stratégie politique de développement touristique en faveur du canal, des voies vertes et des clientèles itinérantes, dénommée « Valorisation du Canal de Nantes à Brest et des voies vertes ».

Engagée en 2019 par le Pays de Ploërmel, cette action est menée en cohérence avec la stratégie intégrée à la Destination Brocéliande et s'articule autour de 3 axes :

- Renforcer la pratique de l'itinérance et favoriser la découverte et l'utilisation des services présents autour des itinéraires
- Se différencier, faire de la Destination Brocéliande et du Canal de Nantes à Brest un territoire reconnu pour l'itinérance
- Cibler une clientèle urbaine et de proximité,

Sa mise en œuvre opérationnelle ,pour la période 2020-2022, se fera en partenariat entre la communauté de communes et les communes concernées puisque l'EPCI De l'Oust à Brocéliande Communauté ne dispose que de la compétence « promotion touristique ». Elle ne dispose pas de la compétence aménagement et gestion des équipements touristiques.

DELAIS

Les actions d'investissement prioritaires dans le schéma devront être programmées en 2021 et auront un délai de 3 ans pour être réalisées selon les critères d'accompagnement de la région.

Le reste des actions devra être programmé d'ici la fin d'année 2022 et comme pour celles citées ci-dessus elles auront 3 ans pour être réalisées à compter de la date de programmation. La réalisation concrète des 19 actions pourra donc s'étaler jusqu'en 2025.

Durant la période 2020-2025, le phasage du projet se fera en 3 grandes étapes :

- **1ère étape** : investissement et consolidation de l'existant le long du canal de Nantes à Brest axe prioritaire du projet avec La Vélodyssée
- **2ème étape** : investissement et consolidation de l'existant le long des voies vertes (V3 et VD6)
- **3ème étape** : mise en tourisme et création d'itinéraires thématiques vers le reste du territoire en lien avec les boucles du Schéma Directeur Vélo et les différents sites touristiques

FINANCEMENT

La Région Bretagne peut soutenir à hauteur de 50% les investissements réalisés (hors signalétique) dans le cadre de ce projet. Pour ce faire, un dossier de demande de subventions doit être déposé avant la fin août 2020.

En outre, toutes les actions d'investissements relatives à des équipements cyclo pourront aussi être cofinancées par le fond ALVEOLE de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) jusqu'en décembre 2021. Le fond ALVEOLE peut apporter une subvention à hauteur de 60 % du reste à charge une fois déduite la subvention régionale dans les cas où elle s'applique.

BUDGET

Le budget prévisionnel présenté ci-dessous, prend en compte les participations ou subventions éventuelles des différents financeurs impliqués dans le projet pour une mise en œuvre fin 2020 et année 2021.

Les préconisations détaillées dans le budget ci-dessous sont issues d'un double diagnostic, réalisé par les services de l'EPCI de l'Oust à Brocéliande Communauté et par l'association Escales Fluviales de Bretagne en charge du label du même nom.

En outre, ces préconisations ont fait l'objet d'une concertation avec les communes lors de la réunion du 03 juillet dernier et de rencontres particulières avec les élus des communes concernées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la répartition financière des investissements prévus dans le cadre de la première étape de la stratégie itinérance telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération, (à la fin du présent compte-rendu)

SOLLICITE les aides financières telles que présentées

AUTORISE le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette affaire

**L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole,
La séance est levée à 20h30**

ANNEXES AUX DELIBERATIONS

➤ C2020-66 : Désignations dans les organismes extérieurs

NOM DE L'ORGANISME	DESIGNATIONS D'ELUS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS
ASSOCIATION DES LANDES	Yann Yhuel, Gwenn Guillaume, Pierrick Lelièvre
ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUST À BROCELIANDE	Gwenn Guillaume, Marie Héléne Herry, Pierrick Lelièvre
CADA	Jean-Luc Bléher
ESCALES FLUVIALES (anciennement Canaux de Bretagne)	Pierrick Lelièvre
CENTRE SOCIAL DE GUER	Sylvie Hourmand
CNAS	Gaëlle Berthevas
COLLEGE BROCELIANDE GUER	Titulaire : Annie Sogorb-Moutel Suppléant : Jean-Luc Bléher
DESTINATION BROCELIANDE	Pierrick LELIEVRE, Marie Héléne HERRY, Bruno GICQUELLO, Armel Rousselot, Chantal PRINCELLE, Jean-Luc Bléher
EADM	Bruno Gicquello, Alain Launay
Eau du Morbihan	Yann YHUEL, Yves HUTTER, André BOUDART, Maurice BRAUD, Vincent COWET, Alain DE CHABANNES (Ces désignations prendront effet à la date d'installation du Comité Syndical de Eau du Morbihan)
EPTB Vilaine	Yann YHUEL, Fabrice GENOUEL
GRAND BASSIN DE L'OUST	Yann YHUEL, Christian LE ROY, Pierrick FEUTELAIS, Philippe NOGET, Samuel CARDIN, Christophe POIRIER, Alain DE CHABANNES, Claude JOUEN, Yoann Beunel, Arnaud COUE, Maurice BRAUD
GROUPEMENT HOSPITALIER BROCELIANDE ATLANTIQUE (GHBA)	Jean-Luc BLEHER
HOPITAL DE REDON	Titulaire : Claude JOUEN Suppléant : Fabrice GENOUEL
LYCEE BROCELIANDE	Titulaire : Annie Sogorb-Moutel Suppléant : Jean-Luc Bléher
MEGALIS 35	Alain Launay
MISSION LOCALE PLOERMEL	Christelle MARCY
MISSION LOCALE REDON	Titulaires : Cassandre METAYER, Delphine BOULANGER, David NAEL, Celine MOHAER, Christelle MARCY, David COLLEAUX, Sophie NICOLE Suppléants : Marie-Claude HOUEIX, Nathalie GOURMIL, Annie SOGORB MOUTEL, Gaëlle BERTHEVAS, Jean-Luc BLEHER, Fabrice GENOUEL, Claude JOUEN
MORBIHAN ENERGIES - commission consultative	Le président ou son représentant (Yves Hutter)
PETR - PAYS DE PLOERMEL	Titulaires : Sylvie HOURMAND, Claude JOUEN, Paul RODRIGUEZ, Pierrick LELIEVRE, Fabrice GENOUEL, Bruno GICQUELLO, Jean-François GUIHARD, Christelle MARCY, Yann YHUEL, Alain LAUNAY, Guénaél Launay, Thierry GUE, Gaëlle BERTHEVAS, Marie-Hélène HERRY, Yves HUTTER, Muriel HERVE Suppléants : Céline MOHAER, Tony GUYOT, Sylvie CHEDALEUX, Nathalie GOURMIL, Gwen GUILLERME, Alain DE CHABANNES, David NAEL, Michel MARTIN, Armel ROUSSELOT, Michel BERTHET, Annie SOGORB MOUTEL, Sophie NICOLE, Didier HURTEBIZE, Pascal JEHANNIN, Delphine BOULANGER, Marie Claude HOUEIX
SITE DU DEPOT DE MUNITION DE COETQUIDAN (PRÉFECTURE)	Titulaire : Sylvie Hourmand Suppléante : Marie Héléne Herry
SITOM MI	Titulaires : Yann YHUEL, Thierry LAMART, Thierry GUE, Armel ROUSSELOT, Pierrick LELIEVRE, Nathalie JOUAN, Yves HUTTER Suppléants : Maurice BRAUD, Michel BERTHET, Jean-François GUILLEMOT, Gwen GUILLERME, Céline OLLIVIER, Didier HURTEBIZE, Vincent COWET
SMICTOM 35	Yann YHUEL, Yves HUTTER, Thierry GUE, Pierrick LELIEVRE, Vincent COWET, Christophe POIRIER, Grégory ROGER, Pierrick PILORGET, Lidya GILLES, Vincent DUVIC, Jean Stéphane RENAUD, BADOUAL, Jean-Luc BLEHER, Guénaél HUGO, Maurice JOLY
Syndic de copropriété situé au Val Coric	Titulaire : Jean-Luc Bléher Suppléant : Alain Launay

➤ C2020-72 : Tourisme – stratégie itinérance : Répartition des investissements

Commune/pôle	Préconisations	Coût	TOTAL des investissements sur l'OBC	Prise en charge région	Prise en charge EPCI	Prise en charge fond ALVEOLE	Reste à charge commune
La Gacilly/Glénac	RIS au mortier de Glénac	3 000		0	3 000	0	
	Box sécurisés pour vélo (La Gacilly)	10 000		5 000		3 000	2 000
Total pôle			13 000	5 000	3 000	3 000	2 000
Saint-Martin sur-Oust	Hébergement léger (camping municipal ou écluse du Gueslin)	10 000		5 000		0	5 000
	RIS au niveau du pont de la D777	3 000		0	3 000	0	0
	ponton embarcations légères	10 000		5000		0	5 000
	table pique-nique couverte PMR	2 500		1250		0	1 250
Total pôle			25 500	11 250	3 000	0	11 250
Saint Congard	Abri randonneur	7 800		3900		2 340	1 560
	RIS (réhabilitation jeu du canal ou RIS ex CCVOL)	3 000		0	3 000	0	
Total pôle			10 800	3 900	3 000	2 340	1 560
Saint Laurent sur Oust	Panneau rabattement services sur la passerelle	1 500		0	0	0	1 500
	Table pique nique couverte	2 500		1250	0	0	1 250
	Zone stationnement vélos en centre bourg (3 à 4 vélos)	1 000		500	0	300	200
Total pôle			5 000	1 750	0	300	1 950
Malestroit	RIS Eurovélo au niveau de l'écluse	3 000		0	3 000	0	0
	Borne recharge VAE	10 000		5 000		3 000	2 000
	Zone d'autoréparation vélo	3 500		1 250	0	750	1 500
	Box sécurisés pour vélos	10 000		5 000	0	3 000	2 000
	Casiers consigne bagages	7 500		3 250	0	1 950	2 300
Total pôle			34 000	14 500	3 000	8 700	7 800
Saint Marcel	RIS Eurovélo à la halte vélo de la V3	3 000		0	3 000	0	0
	RIS Eurovélo avant le pont de la Bagotaie croisement EV1 V3	3 000		0	3 000	0	0
Total pôle			6 000	0	6 000	0	0
Toutes les communes à proximité des itinéraires	balises beacon signalétique numérique		12 600	6 300	6 300	0	0
TOTAL PAR FINANCEUR			105 900	42 700	24 300	14 340	24 560